

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la Promenade de la Moselle et la route de Machtum afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux avec grue mobile pendant la fermeture de la navigation fluviale. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Promenade de la Moselle, route de Machtum**
Début : **mercredi, 3 juin 2026 à 06:00**
Fin : **mercredi, 17 juin 2026 à 20:00**
Motif : des travaux avec grue mobile pendant la fermeture de la navigation fluviale
Règlement : GRE-059-2026

Grevenmacher, le 29 mai 2026

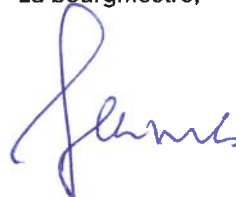
Pour la secrétaire communale empêchée,
la secrétaire communale adjointe,
conférant Art. 74 de la loi communale



Carole CLEMENS



La bourgmestre,



Monique HERMES